

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023						
2 novembre 2022 à 19 h						
CA-O						
ORDRE DU JOUR		DÉC.	DIS.	INF.	CON.	MIN.
1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée L.I.P art. 61			X		1 min.
2.	Adoption de l'ordre du jour CÉ # 22-23-017	X				2 min.
3.	Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2022 CÉ # 22-23-018	X				
4.	Parole au public			X		10 min.
5.	Approbation des activités (Annexe 1) CÉ # 22-23-019	X				10 min.
6.	États financiers (Annexe 2) CÉ # 22-23-020	X				5 min.
7.	Situation transport		X			5 min.
8.	Informations					
	8.1 Mot de la présidente					
	8.2 Mot du représentant du comité des parents					
	8.3 Mot du membre de la communauté					
	8.4 Mot des représentants des élèves					
	8.5 Mot des enseignants			X		
	8.6 Mot de la représentante du personnel professionnel					
	8.7 Mot de la représentante du service de garde					
	8.8 Mot du représentant du personnel de soutien					
	8.9 Mot de la direction					
9.	Questions diverses			X		5 min.
10.	Levée de l'assemblée CÉ # 22-23-021	X				1 min.

* Quorum : L.I.P. art. 61: Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la majorité des représentants des parents.

Membres : 17

Majorité : 9

Parents : 5